Image not found or type unknown

Site restaurant annule mais ne rembourse pas la commande

Par **Yamina22**, le **15/03/2025** à **13:59**

Bonjour,

Le dimanche 2 mars 2025 entre 17h et 18h je décide de faire une commande en ligne à récupérer au restaurant Gabin Asnières sur Seine. Rien ne bloque lors du passage de commande ou n'indique qu'il n'est pas possible de commander. Je termine la commande et paye 45€40puis 2 minutes plus tard sans raison le site passe ma commande en annulé. Je me dis que le prélèvement sera sûrement annulé et me rend finalement sur place au restaurant Gabin Asnières pour acheter une commande d'une trentaine d'euros.

Quelques jours plus tard je consulte mes comptes et je trouve que le site m'a prélevé les 45€ et n'a jamais remboursé. Je contacte depuis le service client en vain qui prétend ne pas retrouver ma commande. Ils me demandent mon RIB mais je refuse car je ne veux pas subir plus de préjudices : ils auraient pu me proposer d'envoyer un chèque.

Quels sont les recours qui s'offrent à moi afin d'obtenir remboursement et être indemnisé pour le stress qu'ils me causent depuis 2 semaines ? Je pense qu'il faudrait signaler au fisc car si ils ne retrouvent pas la commande soit quelqu'un dans leur entreprise commet une fraude soit ils ont été hacke (ma banque confirme que le prélèvement a bien eu lieu mais me disent que l'opération ne peut être contestée car à voir avec le restaurant / problème commercial).

merci pour votre aide.

Par **Pierrepauljean**, le **15/03/2025** à **15:04**

bonjour

si vous avez payé par CB, le remboursement doit se faire par CB

Par **Yamina22**, le **15/03/2025** à **15:59**

J’ai payé par CB mais ils me disent soit disant qu’ils n’ont pas mon empreinte bancaire et qu’ils ne retrouvent pas le prélèvement

Par **Pierrepauljean**, le **15/03/2025** à **16:13**

vous y allez avec votre relevé CB qui prouve le paiement et vous demandez qu'ils fassent un virement bancaire

Par **janus2fr**, le **15/03/2025** à **16:25**

[quote]
Ils me demandent mon RIB mais je refuse

[/quote]
Bonjour,

J'ai du mal à comprendre ! S'ils vous demande votre RIB, c'est pour vous rembourser par virement, pourquoi refusez vous ?

Par **janus2fr**, le **15/03/2025** à **16:26**

[quote]
et vous demandez qu'ils fassent un virement bancaire

[/quote]
Bah oui, mais sans donner un RIB, comment faire un virement ?

Par **miyako**, le **15/03/2025** à **18:41**

Bonsoir,

A partir du moment où il y a eu un payement par CB,il est facile de recréditer le client .

Si l'on ne connait pas l'établissement ,il vaut mieux ne pas donner son RIB ,question de sécurité.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **15/03/2025** à **19:05**

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés

Bonjour miyako,
Quelle question de sécurité ?
Avec un RIB , la seule chose que l'on peut faire, c'est virer de l'argent sur le compte...

Par **Yamina22**, le **16/03/2025** à **08:54**

Je ne veux pas donner mon RIB car j’ai peur qu’on me vole encore plus d’argent

Par **janus2fr**, le **16/03/2025** à **09:25**

Comme déjà dit, avec un RIB on ne peut pas vous voler d'argent, on ne peut que vous en donner...

Par **miyako**, le **16/03/2025** à **09:59**

Bonjour,

https://www.moneyvox.fr/banque/actualites/99714/compte-bancaire-pourquoi-il-faut-eviter-de-partager-son-rib-avec-n-importe-qui

Si l'on a pas confiance dans ce restaurant ,effectivement il vaut mieux éviter d'envoyer un RIB,même si le risque de fraude reste très faible.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés